

21 octobre 2008

Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 novembre 2007 de M. Guy Dossan, M^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, MM. Alexandre Chevalier, Pascal Rubeli, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt, renvoyé en commission le 16 janvier 2008, intitulé: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes».

Rapport de M. Pascal Rubeli.

La commission du règlement s'est réunie, sous la présidence de M. Guy Dossan, les 22 février 2008, 11 et 25 avril 2008. Les notes de séances ont été prises par M. Stéphane Giroud, qu'il en soit ici remercié.

Rappel du projet d'arrêté

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau et des chef-fe-s de groupe,

arrête:

Article unique. – L'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Art. 118 Commissions permanentes

»Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission Agenda 21;
- commission de l'aménagement et de l'environnement;
- commission des arts et de la culture;
- commission du domaine public et des constructions;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des finances;
- commission de l'informatique et de la communication;
- commission du logement;

- commission des naturalisations;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité et de la salubrité;
- commission sociale, de la jeunesse et des sports.»

Séance du 22 février 2008

Le président indique que, depuis la nouvelle répartition des services entre les départements, certaines commissions doivent, pour l'étude du budget, auditionner deux ou trois magistrats en vue de couvrir les domaines qu'il leur incombe d'examiner. Par exemple, la commission des sports et de la sécurité doit auditionner deux magistrats depuis qu'un département est responsable des sports et qu'un autre s'occupe de la sécurité, alors qu'auparavant ces deux volets étaient sous une même autorité. Cette multiplication des auditions pose notamment problème aux magistrats.

Un commissaire des Verts remarque que la question est de savoir si les commissions souhaitent «coller» au plus près des départements du Conseil administratif afin de suivre les dossiers au mieux, d'avoir une vision globale d'un département ou pas, de pouvoir étudier les comptes par département en plus de la commission des finances. Il relève qu'il serait plus cohérent d'avoir des commissions dont la dénomination serait plus proche de celle des départements.

Un commissaire libéral rappelle que le sport a avant tout un aspect social. Il relève qu'il est beaucoup plus normal que le sport soit traité par la commission sociale. La Voirie, quant à elle, est liée au domaine public.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que ce n'est pas du tout l'avis des commissaires aux sports ni probablement de ceux de la commission sociale. Il nomme à titre d'exemple le skate-park de Plainpalais (pollution des lieux par des dealers et autres). A son avis, le sport doit être traité essentiellement d'une manière sportive, l'aspect social en découle naturellement. Il est d'avis qu'il est mauvais de lier le sport et le social dans une même commission, en raison notamment du fait de la charge de travail. En définitive, lier ces deux commissions reviendrait à créer une commission «mammoth» qui serait peu facile à gérer.

Afin de bien situer le débat, le président rappelle que le Conseil administratif n'a jamais demandé de renommer les commissions.

Le même commissaire libéral indique avoir siégé à la commission des sports et de la sécurité et relève que ladite commission se réunit 12 fois par année au maximum, dans les grandes années; la plupart du temps est consacré aux pompiers ou bien au domaine public.

Un commissaire socialiste relève que de charger, comme le propose le projet d'arrêté PA-73, une commission de s'occuper du domaine public et des constructions n'est pas cohérent. S'agissant des constructions, elles ne doivent pas être liées au domaine public, ce sont deux entités différentes. Elle relève enfin que l'on ne traite pas des espaces verts.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage cet avis.

Un commissaire démocrate-chrétien indique siéger à la commission des sports et de la sécurité depuis moins d'un an et pense qu'elle s'est déjà réunie plus de 12 fois. Il ajoute que cette commission est plus prédominée par le sport que par la sécurité.

Un commissaire des Verts confirme que créer une commission sociale et des espaces verts est cohérent. Elle propose la solution de joindre deux commissions juste pour l'examen des comptes ou du budget, relevant que cela se pratique dans certaines communes.

Le président rappelle que le fait de réunir deux commissions revient à réunir 30 personnes, et il indique que cela est difficile. Cela a été fait pour certains objets, mais c'est peu souhaitable de manière permanente.

Un commissaire des Verts propose une commission particulière pour s'occuper des sports et de regrouper ce qui est de la compétence de M. Maudet, c'est-à-dire la sécurité et la salubrité, dans une autre commission.

Un commissaire d'A gauche toute! demande ce qu'il en est de la commission de contrôle de gestion.

Un commissaire des Verts indique qu'un avis de droit est attendu, du Département du territoire.

Le président rappelle que, si la commission du règlement part dans l'idée d'ajouter des commissions, il y aura des problèmes budgétaires et d'agendas.

Un commissaire démocrate-chrétien propose de réunir deux commissions moins importantes, qui sont celle de la sécurité et celle de l'informatique et de la communication (qui n'est pas énorme), étant précisé que dans l'avenir toutes les questions informatiques seront de plus en plus axées sur la sécurité.

Le commissaire des Verts suggère que la commission des sports et de la sécurité devienne la commission des sports.

Un autre commissaire des Verts propose de réorganiser ces commissions en fonction des magistrats.

Un commissaire d'A gauche toute! déclare être favorable à la création d'une commission des sports.

Une commissaire socialiste, quant à elle, propose un débat sur le contenu des commissions. Une autre commissaire socialiste est d'avis que cela mériterait une réflexion un peu plus approfondie. Cet avis est partagé par tous les commissaires.

Le président met aux voix l'approfondissement de l'étude du cahier des charges des commissions; cela est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

L'audition du Conseil administratif est également acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

Séance du 11 avril 2008

Audition de M. Manuel Tornare, vice-président du Conseil administratif

M. Tornare prie la commission d'excuser l'absence de M. Maudet.

M. Tornare indique que le Conseil administratif a discuté, mercredi en séance, afin de savoir s'il souhaite qu'il y ait concordance entre les commissions et les dicastères des magistrats. Il indique que le Conseil administratif cautionne cela. Il signale que la création d'une commission du domaine public et des constructions poserait problème. Il indique en avoir parlé avec M. Pagani, ainsi qu'avec son collègue M. Maudet. Il rappelle que les membres de la commission du domaine public et des constructions auraient affaire à deux magistrats, le domaine public concernant M. Maudet et les constructions concernant M. Pagani. Il s'agit dans ce cas de trouver une solution.

M. Tornare remarque que les commissions en correspondance avec les magistrats seraient plus cohérentes et efficaces tant pour les commissions que pour le Conseil municipal. Il relève en outre que cela n'est pas très pratique d'aller dans deux commissions, en raison de l'agenda de chacun, et notamment en ce qui concerne l'unité de la matière.

Une commissaire socialiste rappelle, en ce qui concerne une éventuelle commission du domaine public et des constructions, qu'une des propositions avait été d'instaurer plutôt une commission des travaux et des constructions, et de mettre le domaine public avec la sécurité. En revanche, elle fait remarquer son souci d'avoir une commission sociale, de la jeunesse et des sports, qui serait une commission «mammouth».

Elle relève que les membres de la commission sociale pourraient être moins intéressés par le domaine des sports. Il faut éviter que les sports soient dans une commission qui soit moins volontariste ou moins significative. Elle rappelle qu'il avait été émis la possibilité, après réflexion, de scinder en deux la commission sociale et d'en faire une commission jeunesse et sports et une commission sociale.

Elle estime qu'il ne serait pas pertinent de créer une commission qui s'occuperait seulement des sports, étant donné que les objets concernant le sport ne sont pas nombreux.

Une commissaire des Verts remarque qu'elle n'a pas de difficulté à voir «jeunesse et sports» et «social» ensemble. Pour elle, cela peut être réuni, puisqu'il s'agit des mêmes personnes, avec le même magistrat.

Elle précise que, selon elle, la commission Agenda 21 touche des sujets de type plus programmatique et de philosophie générale, tandis que celle de l'aménagement et de l'environnement, voire celle du domaine public et des constructions sont des commissions qui appliquent un programme. Elle s'interroge dès lors sur leur contenu et relève qu'un certain nombre d'objets ont été envoyés à la commission Agenda 21 qui se réunit le jeudi à midi et qui prend des années avant de rendre des rapports. Elle s'interroge sur l'opportunité de maintenir les séances de cette commission à midi, auquel cas il faudrait qu'elles puissent durer plus d'une heure.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que la Surveillance des communes devait se prononcer sur la légitimité de la commission de contrôle de gestion, tout en relevant que la commission des finances a plus de pouvoir que cette commission.

Un commissaire des Verts fait observer qu'il s'agissait de soulager la commission des finances par rapport aux comptes et à un certain nombre de crédits. Un des rôles de cette commission de contrôle de gestion était le suivi de la gestion des dossiers qui sortaient de la commission des finances.

Une autre commissaire s'interroge sur la matière première qu'alimentent ces commissions et propose une réflexion à ce sujet.

S'ensuit un long débat que vous pouvez lire ci-dessous en grande partie, car il est difficile d'en tirer une synthèse et cela serait peut-être en tronquer une partie importante.

Une commissaire socialiste remarque que, lorsque l'on parle de constructions et de travaux, il y a des travaux qui ne sont pas des constructions. Elle demande à M. Tornare si une évaluation de la quantité d'objets traités par commission a été établie, étant précisé que, selon elle, il faut vérifier le contenu mais aussi la quantité, cela afin de faire des regroupements.

Le président rappelle que le sujet a déjà été évoqué et relève que, si la commission part dans ce genre d'étude, il n'est pas sûr que l'on arrive à s'en sortir.

Un commissaire démocrate-chrétien est d'accord avec les propos de la commissaire socialiste. Selon lui, il est inconcevable de mettre les sports avec le

social. Il observe que les gens qui siègent à la commission sociale sont plus engagés dans ce domaine, indiquant que les sports sont assez secondaires à leurs yeux. Intégrer les sports à la commission sociale serait, à ses yeux, la mort de la commission des sports.

Ce commissaire démocrate-chrétien demande si la commission Agenda 21 est amenée à perdurer *ad vitam aeternam*, relevant que les sujets qui sont traités par cette commission sont directement liés à des commissions déjà prédéterminées (par exemple le bioéthanol pour les véhicules de la Voirie). Il pense qu'à long terme la commission Agenda 21, en tant que telle, ne devrait plus avoir lieu d'être.

M. Tornare, pour aller dans le sens du commissaire démocrate-chrétien, croit qu'il y a moins d'urgence à avoir une telle commission. Il rappelle que les principes liés à l'Agenda 21 traversent toutes les commissions et tous les dicastères. Il rappelle cependant que supprimer la commission Agenda 21 risque de donner un signe politique assez négatif.

M. Queloiz, s'agissant de la surcharge de la commission sociale et de la jeunesse, rappelle qu'à la dernière séance de cette commission il a été mentionné qu'il s'agissait de la dernière séance de l'année, avec deux ou trois séances avec relevée durant l'année. Il relève avoir présidé la commission des sports et de la sécurité en 2001/2002 et se souvient d'avoir eu, en tout et pour tout, 14 séances pour cette commission. Il a relevé que, l'année qui a suivi, il y a eu neuf séances sans relevée pour la commission des sports et de la sécurité. L'année qui a suivi, sous la présidence de M. Buschbeck, il y a eu 12 séances sans relevée. Sous la présidence de M. Pierre Maudet, en 2004/2005, 14 séances ont eu lieu sans relevée. Il rappelle que ces années la seule fois où la commission a débattu des sports c'était à l'occasion du budget. Sous la présidence de M. Rumo, il y a eu neuf séances (2005/2006), un sujet à l'ordre du jour. En 2006/2007, il y a eu 16 séances sans relevée, aucun objet ne concernait le sport.

Une commissaire des Verts rappelle que, si l'on sort la jeunesse de tout le contexte social et qu'on la met avec les sports, on aurait aussi tendance à avoir des commissaires qui considèrent que finalement, sur le sport, on a *de facto* réglé les problèmes sociaux qui concernent la jeunesse. En faisant cela, elle a le souci que la jeunesse devienne le parent pauvre de la commission sociale. Elle rappelle qu'il avait été décidé de retravailler le cahier des charges des commissions. Elle se réfère à la question de la transversalité qui n'est pas que spécifique à la commission Agenda 21 et, pour elle, cela ne suffit pas à supprimer cette commission.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle l'historique de la création de la commission Agenda 21. Il relève que certains objets, plutôt que d'aller dans la commission Agenda 21, pourraient aller dans les commissions

spécialisées. Il faut y envoyer des objets qui tiennent la route avec des objectifs bien précis. L'image de la commission Agenda 21 ne doit pas disparaître.

M. Tornare remarque que la commissaire des Verts a raison de dire qu'il faut des cahiers des charges plus précis pour les commissions.

Une commissaire socialiste dit que, par rapport au fonctionnement de la commission sociale, elle n'est pas tout à fait d'accord de mettre la jeunesse avec les sports, la jeunesse devenant le parent pauvre de la commission sociale. Elle entend par «commission sociale» une véritable commission sociale, qui s'occupe de toute l'organisation et de la problématique sociales qui traversent toutes les générations. Etant donné que les deux commissions fonctionnent le jeudi, on pourrait très bien imaginer d'alterner deux commissions, par exemple un jeudi la commission sociale, un jeudi la commission jeunesse et sports.

Une autre commissaire socialiste remarque qu'une commission qui s'appellerait «jeunesse et sports» donnerait un signe fort et beaucoup plus clair par rapport à la politique que l'on veut en ce qui concerne la jeunesse, afin que celle-ci ne soit pas laissée pour compte.

Un commissaire démocrate-chrétien observe que, lorsque l'on dit que l'on va regrouper le sport et le social, le premier va subir l'importance du deuxième. Il relève que, si l'on met le social avec le sport, il n'y aura tout simplement plus de sport.

Une commissaire des Verts se demande pourquoi utiliser les termes de «jeunesse et sports», et pourquoi pas «petite enfance et sports». Selon elle, il n'y a pas plus de raison de lier jeunesse et sport, que aînés et sport, soit on met tout le sport avec tout le social, soit on met le sport à part, mais pour elle lier jeunesse et sport cela n'est pas cohérent, et cela comporte un risque au niveau de la politique sociale qui est menée pour les jeunes.

M. Tornare comprend très bien ce que veut dire cette commissaire et relève qu'une grande partie de la jeunesse se désintéresse complètement du sport. Il relève également que, lorsque l'on parle de la jeunesse, c'est plus vaste que le créneau sportif.

Une commissaire socialiste précise que, pour elle, «jeunesse et sports» évoque le département militaire fédéral. Pour le reste, elle indique être d'accord avec la commissaire des Verts.

Un commissaire libéral indique qu'il faut voir quelle image on a aujourd'hui du sport, pas dans le passé. Actuellement, il y a un sport business, que l'on n'avait pas après-guerre. Il y a des enjeux, des sociétés anonymes. Quel est le rôle de la Ville par rapport aux sports? S'agissant du sport business, on met à disposition ou on contribue aux infrastructures? Il y a là également un deuxième aspect qui

préoccupe la Ville, le rôle social que jouent les clubs sportifs en dehors des heures d'école, qui occupent souvent des locaux des écoles en particulier. Il est d'avis de prendre cela en compte.

Un commissaire démocrate-chrétien est d'avis de dire que, quand un jeune fait du sport, c'est tout cela de temps en moins où il ne fait pas de «conneries». Il indique ne pas avoir compris l'appellation «jeunesse et sports» comme étant le «sport seulement pour la jeunesse». Personnellement, cela ne lui pose pas de problème particulier.

Un commissaire des Verts abonde tout à fait dans le sens du commissaire démocrate-chrétien et indique être très étonné que le sport ne soit pas lié à la jeunesse. Il relève que, dans le monde entier, il existe des ministères de la jeunesse et des sports et invite les membres de la présente commission à surfer sur internet.

Une commissaire socialiste relève que le sport n'est pas simplement pour les jeunes, il est également pour les aînés. Elle pense que les personnes siégeant à la commission sociale n'ont pas une vision très ouverte du sport. Pour elles, le sport est plutôt annexe.

Le président remercie M. Tornare, qui se retire.

S'ensuit un long échange entre les commissaires sur le fait de savoir s'il y a lieu de s'atteler à l'étude de cahiers des charges des commissions. Il en reste que c'est un sujet qui pourrait être abordé à l'occasion d'une autre séance.

Selon une commissaire des Verts, la seule chose sur laquelle il faudrait voter, c'est la question de la division de la commission sociale, de la jeunesse et des sports, telle que cette dénomination est préconisée dans le projet d'arrêté PA-73. Personnellement, elle serait en faveur de supprimer le mot «jeunesse», car il faut avoir une notion beaucoup plus large du sport que simplement celle liée à la jeunesse. A son avis, il faut retenir simplement cette proposition et ne pas essayer d'ouvrir autre chose que ce qui est proposé.

Le président indique à cette commissaire avoir demandé en aparté à M. Tornare de supprimer le mot «jeunesse». Ce dernier lui a répondu que cela correspondait à la dénomination de son département.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que certaines modifications lui paraissent logiques, à savoir instituer une commission de l'aménagement et de l'environnement urbain, une commission des constructions et des travaux et une commission de la sécurité et du domaine public. Ces trois dénominations doivent pouvoir faire l'objet d'un vote rapide.

Le président propose de passer au vote s'agissant des principales commissions.

Sur intervention d'un commissaire démocrate-chrétien, le président constate qu'il n'y a pas de demande formelle de suppression de la commission Agenda 21.

Pour la commission de l'aménagement et de l'environnement, il y a une proposition de la nommer **commission de l'aménagement**. Mise aux voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Pour la **commission des arts et de la culture**, il n'y a pas de modification.

Pour la commission des travaux, il y a une proposition de la nommer **commission des constructions**; cette demande est acceptée à l'unanimité.

La demande de créer une **commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public** est acceptée sans opposition (11 oui et 1 abstention libérale).

Pour la commission sociale et de la jeunesse, il y a plusieurs propositions. Première proposition: commission sociale, de la jeunesse et des sports; ou alors création d'une commission sociale et d'une commission des sports.

Le président rappelle que, s'il a bien compris la majorité de la commission du règlement, cette dernière ne veut pas que ce soit une commission sociale, de la jeunesse et des sports.

Il propose de passer au vote sur la création de cette commission qui correspondrait à une commission liée à un magistrat. A ce moment-là, la commission sociale, de la jeunesse et des sports serait celle dévolue à M. Tornare, ce qui revient à dire que la commission des sports serait supprimée tout en étant englobée dans la commission sociale. Cette proposition est refusée par 6 non (1 DC, 1 UDC, 1 AGT, 3 S) contre 3 oui (2 Ve, 1 L) et 3 abstentions (1 UDC, 1 R, 1 Ve).

Le président rappelle qu'il faut scinder cette commission en deux. D'une part, on aurait une commission sociale et, d'autre part, une commission de la jeunesse et des sports.

Un commissaire des Verts propose de laisser la commission sociale et de la jeunesse telle qu'elle est actuellement et de créer une commission des sports.

Le président met aux voix la création d'une **commission sociale** tout court. Cette commission est acceptée par 6 oui (1 Ve, 3 S, 1 AGT, 1 DC) contre 5 non (2 UDC, 1 L, 1 Ve, 1 R) et 1 abstention (Ve).

Concernant cette dernière commission, le président met aux voix la nouvelle appellation suivante: **commission de la cohésion sociale**. Cette appellation est acceptée par 5 oui (1 Ve, 3 S, 1 AGT) contre 2 non (1 L, 1 R) et 5 abstentions (2 UDC, 1 DC, 2 Ve).

Le président met aux voix une nouvelle commission avec trois possibilités: la commission des sports; la commission des sports et de la jeunesse; la commission de la jeunesse et des sports.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que ce vote est très important. Il pense qu'il faudrait s'accorder un peu plus de temps pour que chaque commissaire puisse en parler à son groupe.

Le président suspend le vote des deux dernières commissions afin que chacun puisse en parler à son groupe.

Il rappelle aux membres de la commission du règlement que la création d'une nouvelle commission peut poser des problèmes financiers et de temps, comme l'a relevé un commissaire des Verts.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que, si une commission siège un jeudi sur deux, c'est économiquement défendable. Il est important de garder cela en mémoire pour chaque groupe respectif.

Le président remarque qu'économiquement cela est défendable, mais que cela pose un gros problème d'organisation.

Séance du 25 avril 2008

Le président informe les membres de la commission du règlement que le groupe radical propose la suppression de la commission Agenda 21, dès lors que tous les départements sont censés faire de l'Agenda 21. Le groupe pense que cette commission n'a plus de raison d'être.

Une commissaire des Verts indique que, s'agissant de cette proposition, les Verts la refusent. Elle indique n'avoir pas entendu les arguments pour lesquels cette proposition est faite, l'argument de la transversalité ne lui suffisant pas. Elle constate que plusieurs dossiers ont été discutés dans cette commission et ont ensuite vraisemblablement influencé la politique de la Ville, notamment en ce qui concerne le pétrole et d'autres questions. Elle voit mal comment faire disparaître une commission avant d'avoir fait son bilan de fonctionnement et les résultats qu'elle a entraînés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique également que son groupe s'oppose à la disparition de cette commission pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Il relève que cela serait un signe politique complètement faux, alors qu'aujourd'hui on va vers le développement durable.

Un commissaire démocrate-chrétien indique que son groupe pense que la question de la suppression de cette commission est prématurée pour l'instant.

Il relève que le groupe est d'accord avec le fait que c'est une commission qui, à terme, devrait disparaître, puisqu'elle est totalement intégrée dans chaque commission. Selon lui, ce n'est pas une commission qui a été constituée pour être maintenue *ad vitam aeternam*.

Un commissaire des Verts trouve la proposition du Parti radical complètement antiécologique puisque, au niveau international, la Suisse a ratifié toutes les conventions en matière de développement durable. Il remarque qu'au niveau fédéral la protection de l'environnement figure dans la Constitution fédérale, et il relève qu'au niveau cantonal il y a les mêmes préoccupations. Il existe une politique cantonale en matière d'Agenda 21, qui s'évalue à travers chaque législature. Il observe que, au niveau de la commune, deux ou trois législatures (dont les Verts) ont travaillé pour que figurent dans le budget et dans les comptes des lignes et des objectifs assez clairs en matière d'Agenda 21. C'est au moment où cette politique se concrétise que le Parti radical se dit qu'elle doit être oubliée. Il pense que ledit parti ne sera pas suivi et qu'il doit réviser ses positions en matière d'écologie.

Le président informe le commissaire des Verts qu'il n'a jamais dit que le Parti radical souhaitait supprimer l'écologie ou la politique d'Agenda 21 à Genève. Il s'agit de supprimer la commission Agenda 21, qui n'est pas composée de spécialistes mais de conseillers municipaux.

Une commissaire d'A gauche toute! indique que son groupe s'opposera à la fermeture de cette commission. Elle relève que cette commission peut s'appuyer sur un service, puisqu'il y a une unité Agenda 21 en Ville de Genève et, par conséquent, cette transversalité dans tous les services et alliée à des fonctionnaires de la Ville permet justement d'avoir ce regard d'ensemble et probablement d'avancer plus vite sur certains dossiers et d'avoir, en tout, ce point de vue général. Cette commissaire observe que ce serait un drôle de signe que de supprimer cette commission par les temps qui courent.

Une commissaire socialiste rappelle que le plus grand succès de l'écologie sera quand il n'y aura plus de commission Agenda 21 et que cette notion sera intégrée dans chaque commission. Elle pense également que ce sujet est un peu prématuré et qu'il faudrait faire un bilan pour voir quels dossiers ont été développés et ont avancé, et remettre à plus tard cette décision de suppression.

Un commissaire libéral rappelle qu'il n'est pas question de supprimer le réflexe Agenda 21, mais de le répartir dans toutes les commissions pour avoir ce réflexe.

En conclusion, cette commission doit être maintenue.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle l'historique de la commission de l'Agenda 21 et observe que cette commission fait quand même

du travail de fond. Il y a dans chaque département des représentants ou des correspondants Agenda 21 qui ont pour mission d'implanter la vision Agenda 21 dans les services.

Il indique être d'accord qu'à terme cette commission pourrait être supprimée, mais le faire aujourd'hui serait une erreur politique.

Une commissaire des Verts relève que cette commission est plus de type programmatique, c'est-à-dire avec un certain nombre de thèmes qui vont ensuite aider à déterminer la politique de la Ville et qu'on retrouve ensuite dans les commissions. Elle observe que, pour l'instant, on est loin, à sa connaissance, d'avoir épuisé les sujets qui ont trait à l'Agenda 21.

Il subsiste également un problème, comme pour les autres commissions, celui du cahier des charges de la commission. Elle observe que cette commission a quand même contribué à faire avancer, d'une part, les esprits et, d'autre part, la politique de la Ville. C'est la raison pour laquelle elle suggère que cette commission subsiste et qu'une proposition de la faire disparaître soit précédée d'un bilan extrêmement sérieux.

Le président met aux voix la suppression de la **commission Agenda 21**. Cette suppression est refusée par 12 voix (2 UDC, 1 L, 2 DC, 2 S, 2 AGT, 3 Ve) contre 2 (1 L, 1 R) et 1 abstention (S).

Commission de l'aménagement et de l'environnement. Modification de cette appellation en: **commission de l'aménagement**. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Modification de la dénomination de la commission du domaine public et des constructions proposée par le projet d'arrêté PA-73 en **commission des travaux et des constructions**.

Mise aux voix, cette modification est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention socialiste.

Modification de la commission de la sécurité et de la salubrité en **commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public**. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Après une nouvelle discussion entre les commissaires, le président met au vote de manière définitive la création d'une **commission de la cohésion sociale**. La création de cette commission est entérinée par 11 oui (2 UDC, 2 DC, 2 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 3 non (2 L, 1 R) et 1 abstention (S).

Le président ouvre la discussion sur la création d'une dernière commission, à savoir la commission des sports ou la commission des sports et de la jeunesse.

Un commissaire démocrate-chrétien indique que son groupe propose la création d'une commission de la jeunesse et des sports, car c'est sous cette dénomination qu'on peut la trouver partout dans toute l'Europe.

Une commissaire des Verts précise que les Verts sont en faveur de la création d'une commission des sports, partant du principe que distinguer «jeunesse» lorsque l'on parle du sport a une sorte de discrimination par rapport aux autres catégories de personnes. Elle ne pense pas que cela soit un bon argument de dire que cela existe partout dans le monde et qu'il faut que la Ville de Genève s'y réfère. Elle pense également que la jeunesse mérite mieux que d'être simplement accolée au sport. Dans le principe de la cohésion sociale, il y a déjà cette notion de jeunesse.

Un commissaire libéral se demande où les crèches, les places de jeux seront traitées. C'est la jeunesse!

Une commissaire d'A gauche toute! relève que cette question se pose pour beaucoup de projets au Conseil municipal. Faut-il les envoyer à la commission des travaux, à la commission Agenda 21, à la commission des arts et de la culture, etc.? Il faut à chaque fois décider, mais à son avis cela n'est pas plus complexe que n'importe quel autre sujet.

Une commissaire socialiste partage l'avis de la commissaire d'A gauche toute! Elle indique qu'il ne faut pas avoir l'esprit étroit si l'on parle de jeunesse et sport. Cette commission ne traitera pas uniquement de sport pour les jeunes. Il y a également le sport pour les personnes âgées. Elle remarque que, si l'on crée une commission des sports tout court, cela risque d'être une commission tocarde qui siège entre 12 et 14 h, qui ne va peut-être jamais siéger. Or, pour cette commissaire, le sport est un facteur important de la manière de vivre et de l'éducation. Il ne faut pas être restrictif avec les termes «jeunesse et sport». Cela allégera la commission sociale, qui a beaucoup de travail dans d'autres domaines.

Une commissaire des Verts indique, pour son groupe, que ce n'est pas une bonne idée de joindre sport et jeunesse. Elle craint que, en joignant ces deux domaines, on règle les problèmes de la jeunesse à travers le sport. Son groupe craint que l'on évacue tous les problèmes liés de la jeunesse (problèmes de rupture, de formation, de pauvreté, d'absence de projet d'intégration, de difficulté à trouver un emploi).

Elle indique que son groupe, après réflexion, a accepté de séparer le sport du social et elle demande que le sport reste tout seul et que la jeunesse (comme la petite enfance, le 3^e âge, etc.) reste dans la future commission de la cohésion sociale.

Une commissaire d'A gauche indique que le domaine sportif est inclus dans cette cohésion sociale. C'est dans ce rapport de force, si on peut le dire, que le

sport s'inscrit dans un grand ministère social. Le fait de créer une commission de la jeunesse et des sports permet de décharger la commission sociale d'un excès de travail. Elle ne pense pas qu'il y ait une domination du sport pour régler les problèmes de la jeunesse. C'est la raison pour laquelle son groupe soutient cette proposition.

Le président (radical) remarque que le sport fait partie intégrante du grand département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, raison pour laquelle le Parti radical ne voulait pas scinder la nouvelle commission de la cohésion sociale. Puisque le sport fait partie de ce grand ministère du social, il n'y a pas de raison de sortir le sport de ce grand domaine et d'en faire une commission particulière. Il n'est pas question de multiplier les commissions et d'en rajouter une.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaite faire part de l'avis de son parti et de la commission des sports à ce sujet. Il est évident que le sport a un rôle social et qu'il fait partie de la grande bulle sociale. En revanche, il ne faut plus traiter le sport d'une façon sociale, car, en faisant cela, on arrive à des débordements et à des dérives qui, parfois, sont regrettables (par exemple le skate-park de Plainpalais traité à 100% d'une façon sociale et non pas sportive).

Une commissaire socialiste observe que l'on ne va pas résoudre tous les problèmes de la jeunesse par le sport. Lors de l'envoi de projets dans les commissions, on fera le tri et décidera s'ils sont liés à un problème particulier de la jeunesse plutôt qu'au sport.

Le président met au vote la création d'une **commission de la jeunesse et des sports**. Cette dénomination est acceptée par 9 oui (2 UDC, 2 DC, 3 S, 2 AGT) contre 3 non (Ve) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

Le président met aux voix le projet d'arrêté PA-73 amendé. Il est accepté par 9 oui (2 UDC, 2 DC, 3 S, 2 AGT), 3 non (1 R, 2 L), 3 abstentions (Ve).

Le commissaire libéral annonce un rapport de minorité. Au mois de décembre, ce commissaire renonce à rédiger un rapport de minorité.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau et des chef-fe-s de groupe,

arrête:

Article unique. – L'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Art. 118 Commissions permanentes

»Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission Agenda 21;
- commission de l'aménagement;
- commission des arts et de la culture;
- commission des travaux et des constructions;
- commission de la cohésion sociale;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des finances;
- commission de l'informatique et de la communication;
- commission de la jeunesse et des sports;
- commission du logement;
- commission des naturalisations;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public.»